



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 31 octobre 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-1549

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 10 ET 17 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 10 et 17 octobre 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-1550

SOUMISSION 2012 SP 202 - AMÉNAGEMENT DU PARC ROBERVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour l'aménagement du parc Roberval, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 453 867,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-12006-001-23915	434 129,94 \$	Aménagement du parc Roberval
04-13493	19 737,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1551 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-38 AU MONTANT DE 253 533,04 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-38 au montant de 253 533,04 \$ pour la période du 23 au 29 septembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1552 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-39 AU MONTANT DE 256 217,76 \$ - PÉRIODE DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-39 au montant de 256 217,76 \$ pour la période du 30 septembre au 6 octobre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1553 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - 3 320,30 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - 524 568,14 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 5 765,25 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 37 - 44 404,37 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste de réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches numéro 37 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	3 320,30 \$	15 au 19 octobre 2012
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	524 568,14 \$	15 au 19 octobre 2012
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	5 765,25 \$	15 au 19 octobre 2012
Liste des embauches numéro 37	Embauche de personnel temporaire	44 404,37 \$	8 au 12 octobre 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1554 **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION RÉPIT COMMUNAUTAIRE POUR ORGANISER DES ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS DE 4 À 15 ANS AYANT UNE DÉFICIENCE, UN HANDICAP OU UN TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - ANDRÉ LAFRAMBOISE ET PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association répit communautaire, 933, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1P2, à titre de subvention pour organiser des activités pour les enfants de 4 à 15 ans ayant une déficience, un handicap ou un trouble envahissant du développement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1555 **SUBVENTION DE 200 \$ - ARCHE AGAPÈ - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Arche Agapè, à l'attention de madame Laurence Lendormy, 19, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M4, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1556 **SUBVENTION DE 350 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - CRÉATION D'UN PRIX D'EXCELLENCE EN L'HONNEUR DE LEUR FONDATRICE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour la création d'un prix d'excellence en l'honneur de leur fondatrice.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	350 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1557

SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour promouvoir les activités culturelles, sportives et artistiques destinées aux aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1558

SUBVENTION DE 500 \$ - FONDATION DE LA CSPO AU PROFIT DE L'AGORA DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation de la CSPO, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T2, à titre de subvention pour la campagne de financement au profit de l'agora de l'école secondaire Mont-Bleu.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1559 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE MASSON-ANGERS - YVON BOUCHER ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Templeton, à l'attention de monsieur Gabriel Charette, trésorier, C. P. 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour leurs activités 2012-2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1560 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION « LES GENS ACTIFS » - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour l'association « Les gens actifs » qui organise des activités sociales et récréatives dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses membres, soit les résidents du 165, boulevard du Mont-Bleu à Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1561 **SUBVENTION DE 1 650 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - NOËL DES ENFANTS 2012 - 8 DÉCEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 650 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, à l'attention de madame Claude Yvette Akoun, 4, rue Taschereau, bureau 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour le Noël des enfants, qui se tiendra le 8 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1562 **PARTICIPATION ET SUBVENTION À UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DE SOLIDARITÉ HAÏTI - 4 NOVEMBRE 2012 - 525 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne à participer à une activité de levée de fonds le 4 novembre 2012 au profit de Solidarité Haïti.

De plus, madame Champagne est autorisée à subventionner cette activité pour un montant de 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de Solidarité Haïti, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8C 1A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	525 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1563

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - LOTS 4 426 584 ET 4 426 588 AU CADASTRE DU QUÉBEC - ACQUISITION DE SERVITUDES - PARTIES DES LOTS 1 253 568 ET 4 426 585 AU CADASTRE DU QUÉBEC - BASSIN DALTON-BERGERON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro CM-2009-126 en date du 10 février 2009, le règlement numéro 614-2009 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 838 000 \$ afin d'exécuter, entre autres, le suivi et la construction des ouvrages de retenue et bassins de rétention;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville à acquérir les parcelles de terrains et les servitudes nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du bassin Dalton-Bergeron, la Ville de Gatineau doit acquérir les lots 4 426 584 et 4 426 588 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 30 942 m²;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder aux travaux et d'assurer l'entretien ainsi que la pérennité du bassin Dalton-Bergeron, la Ville de Gatineau doit également acquérir trois servitudes, comme montré aux plans préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous les numéros 4184 et 4653 de ses minutes :

1. Servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique pour le maintien et l'entretien du cours d'eau situé au nord-est du futur bassin Dalton-Bergeron, sur une partie du lot 4 426 585 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 22 601,3 m²;
2. Servitude réelle et perpétuelle de passage pour assurer l'accès au site du futur bassin Dalton-Bergeron, sur une partie du lot 1 253 568 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 038,6 m², laquelle s'éteindra au moment où le propriétaire actuel cèdera à la Ville de Gatineau un passage d'une largeur suffisante dans le cadre d'un futur développement résidentiel planifié sur le lot visé par la présente servitude, le tout conformément à la réglementation municipale en vigueur;
3. Servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 253 568 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 617,7 m², laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'initialement, n'ayant pu arriver à une entente de gré à gré avec le propriétaire, le comité exécutif de la Ville de Gatineau a adopté les résolutions numéros CE-2012-246 et CE-2012-247 en date du 22 février 2012 afin d'entreprendre les procédures d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente avec le propriétaire actuel, 9107-7818 Québec inc., ce dernier acceptant de céder à la Ville de Gatineau les lots 4 426 584 et 4 426 588 ainsi que les servitudes requises, pour un montant total de 105 607 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des parcelles requises ainsi que de la servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique est établie à 95 100 \$ par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 11 mars 2011, les deux autres servitudes étant cédées à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter le report des travaux jugés de plus en plus urgents ainsi que les coûts importants reliés aux procédures d'expropriation estimés à un minimum de 15 000 \$, une indemnité supplémentaire résultant des négociations de 10 507 \$ sera versée au propriétaire, pour un montant total de 105 607 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 66 570 \$ est déjà réservé à titre d'indemnité provisionnelle, ce projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 39 037 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acceptation de cette entente, soit l'acquisition des lots 4 426 584 et 4 426 588 ainsi que des trois servitudes précédemment décrites, pour un montant total de 105 607 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition des lots 4 426 584 et 4 426 588 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 30 942 m², ainsi que d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 4 426 585 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 22 601,3 m², et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans le projet d'entente dûment signé par le propriétaire le 22 octobre 2012, pour un montant total de 105 607 \$, plus les taxes applicables;
- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage pour assurer l'accès au site du futur bassin Dalton-Bergeron, sur une partie du lot 1 253 568 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 038,6 m², laquelle s'éteindra au moment où le propriétaire actuel cèdera à la Ville de Gatineau un passage d'une largeur suffisante dans le cadre d'un futur développement résidentiel planifié sur le lot visé par la présente servitude, le tout conformément à la réglementation municipale en vigueur;
- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 253 568 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 617,7 m², laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015;
- mandate le Service du greffe à préparer, rédiger et publier tous les actes requis pour donner suite à la présente;
- autorise les Services juridiques à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures d'expropriation pour les lots 4 426 584 et 4 426 588 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, ainsi que pour la servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 4 426 585 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ce, une fois tous les actes publiés au registre foncier du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-025-23916	116 141,30 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Acquisition de terrains
04-13493	5 280,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30614-005	11 555,07 \$		Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention pluvial - Ruisseau de la Brasserie
06-30614-025		11 555,07 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Acquisition de terrains

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1564 **SUBVENTION DE 300 \$ - ACHAT DE COURONNES - JOUR DU SOUVENIR - LÉGIIONS ROYALES CANADIENNES FILIALES 33, 54, 58 ET 227 - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une aide financière, au montant de 75 \$ chacune, aux Légions royales canadiennes pour l'achat de couronnes dans le cadre de la cérémonie du jour du souvenir qui se tiendra le 11 novembre 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'attention de chacune des Légions royales canadiennes suivantes, à savoir :

Légion royale canadienne – Filiale 33
59, rue Bancroft
Gatineau (Québec) J9H 4N6

Légion royale canadienne – Filiale 54
176, rue Joseph
Gatineau (Québec) J8L 2X5

Légion royale canadienne – Filiale 58
86, rue la Baie
Gatineau (Québec) J8T 3H7

Légion royale canadienne – Filiale Norris 227
231, boulevard Maloney Ouest
Gatineau (Québec) J8P 7R8

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	300 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1565 **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE SOLIDARITÉ HAÏTI - 4 NOVEMBRE 2012 - 25 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer à une activité organisée par Solidarité Haïti qui aura lieu le 4 novembre 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 25 \$ à l'ordre de Solidarité Haïti, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8C 1A3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972-23917	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1566 **SOUSSION 2012 SP 293 - AMÉNAGEMENT DE MESURES DE MODÉRATION DE VITESSE 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux d'aménagement de mesures de modération de vitesse 2012, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 231 047,79 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 septembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12049-001	1 000 000,00 \$	Mesures d'atténuation de la vitesse
Futur FDI	177 512,23 \$	Pro forma du PTI 2012
04-13493	53 535,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1567 **SOUSSION 2012 SP 330 - RÉFECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DE LA RUE AMHERST, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pronex Excavation inc., 346, Hamford, suite 320, Lachute, Québec, J8H 3P6, pour les travaux de réfection de la conduite d'eau de la rue Amherst, phase 3, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 564 591,77 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Il est de plus résolu d'autoriser la firme Pronex Excavation inc. et ses sous-traitants à effectuer des travaux hors des heures régulières pour la réalisation de travaux de remplacement de la conduite d'égout de la rue Amherst, phase 3, dérogeant au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-023-23919	293 784,77 \$	Réfection et amélioration des réseaux et égouts - Rue Amherst
Futur FDI	246 254,20 \$	Pro forma PTI 2013
04 13493	24 552,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1568

CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL - ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur, assujéti au mode rétrospectif, doit faire parvenir annuellement à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, une attestation indiquant la limite des coûts qu'il supportera pour chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mandaté la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc. pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la firme Optimum Actuaire & Conseillers inc., du Service des finances et du Service des ressources humaines est de fixer le choix de la limite par réclamation à neuf fois le salaire maximum annuel assurable, soit 67 500 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de fixer la limite par lésion à neuf fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2013.

Le directeur du Service des ressources humaines ou le chef de la Section de la santé et de la sécurité est autorisé à signer le document nécessaire pour l'attestation du choix de la limite par réclamation afin de donner suite à la présente et à agir à titre de représentant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée

CE-2012-1569

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PROMOTION DE MADAME SALIMA HACHACHENA AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - URBANISME - SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division - Urbanisme - Secteurs de Buckingham et de Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Salima Hachachena au poste de chef de division - Urbanisme - Secteurs de Buckingham et de Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur adjoint - Développement.

Madame Salima Hachachena est assujétiée à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances annuellement.

Le salaire de madame Salima Hachachena sera celui de la classe 5, échelon 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Salima Hachachena est assujettie à une période d'essai de douze mois. La date d'entrée en fonction de madame Salima Hachachena sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'urbanisme et du développement durable en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61250-115 – Buckingham – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif